



## NOUVEAUX DROITS DE

**NDH-CAMEROUN** 

Prix droits de l'Homme 2002 de la République Française

32, Rue Polyclinique Bastos BP 4063 Yaoundé-Cameroun Tél.: (237) 242 01 12 47

Fax: (237) 242 21 38 63: Email: ndhcam@yahoo.fr Site Web: www.ndhcam.org

## DÉCLARATION N°141/NDH/2024

En 1991, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a institué la Journée de l'enfant africain (JEA) en mémoire du soulèvement étudiant du 16 juin 1976 à Soweto, en Afrique du Sud. À cette époque, les étudiants ont manifesté pour protester contre la mauvaise qualité de l'enseignement qu'ils recevaient et ont exigé d'être enseignés dans leur langue maternelle. La JEA sert à commémorer ces enfants et les actions courageuses qu'ils ont menées pour défendre leurs droits. La JEA célèbre donc les enfants d'Afrique et appelle à une introspection sérieuse et à un engagement pour relever les nombreux défis auxquels les enfants du continent sont confrontés.



Au cours de la 36<sup>ème</sup> session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), qui s'est tenue en février 2023, il a été adopté le thème suivant « Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage de qualité, inclusif et pertinent tout au long de la vie en Afrique ».



L'UA s'est concentrée sur l'éducation pour 2024, compte tenu des divers défis auxquels ses États membres sont confrontés en matière de l'éducation, car jusqu'aujourd'hui le concept de l'éducation n'est pas une réalité pour beaucoup d'enfants africains et pourtant la population d'enfants africains sera estimée à 1 milliard en 2055, ce qui fait du continent africain, celui comptant le plus grand nombre d'enfants. Cependant les défis auxquels est confrontée l'éducation en Afrique sont dus à plusieurs facteurs, et parmi les principaux facteurs qui affectent la scolarisation et la rétention dans la plupart des pays africains figurent : la pauvreté des enfants, la discrimination et la violence fondées sur le sexe, les conflits et les crises, le handicap et les déplacements.

Ces facteurs font à ce que le continent n'a pas pu atteindre ses objectifs en matière d'éducation universelle, et les statistiques de l'UNESCO révèlent que 20 % des enfants âgés de 6 à 11 ans, 30 % des enfants âgés de 12 à 14 ans et 60 % des enfants âgés de 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés en Afrique. Ainsi la forte prévalence de l'exploitation et des abus sexuels sur les enfants en Afrique et le manque de services pour les survivants sont un autre facteur qui oblige les enfants à quitter l'école. Le droit des enfants à l'éducation est également fortement affecté par les conflits en raison de la fermeture des écoles, des attaques contre les écoles et du recrutement d'enfants dans les forces armées. Les situations d'urgence telles que les pandémies et les catastrophes naturelles, le changement climatique et les migrations sur le continent ont entraîné une régression de certains des progrès accomplis dans la réalisation du droit à l'éducation¹.



En outre, l'inaccessibilité physique et économique à l'éducation, la mauvaise qualité de l'enseignement et le financement insuffisant du secteur de l'éducation restent des obstacles à la réalisation des droits des enfants à l'éducation. Ainsi, certains groupes d'enfants sont plus affectés que d'autres en termes d'accès à l'éducation, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants en mouvement, les enfants en situation de conflit, les enfants en conflit avec la loi, les enfants des rues, les enfants sans papiers d'identité, les enfants marginalisés et les enfants vivant dans des zones reculées. Enfin, les pratiques néfastes qui prévalent en Afrique, telles que le mariage des enfants, les mutilations génitales

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> UNESCO & UA, rapport continental sur l'éducation en Afrique : Placer l'équité au cœur de la politique, 2023, pages 30-38, disponible à l'adresse <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384479">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384479</a>

féminines, le travail des enfants, la mendicité des enfants et d'autres, empêchent les enfants de jouir de leur droit à l'éducation. L'impact de l'absence de services de santé sexuelle et reproductive sur la pleine jouissance du droit à l'éducation s'observe de manière frappante en Afrique<sup>2</sup>.

Le Cameroun n'est pas épargné car tout comme les autres pays africains, il traverse une longue période de crise sécuritaire avec le terrorisme dans sa zone septentrionale et la crise anglophone au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.



L'insécurité généralisée a bouleversé et paralysé l'éducation des enfants vivant dans ces zones de conflits, puisque les écoles, les écoliers et les enseignants sont en première ligne dans ces conflits si bien qu'il n'existe plus d'école publique qui fonctionne hors des centres ubris contrôlés par les autorités. Dans le NOSO les séparatistes ont depuis janvier 2017 instauré les « lundis ville morte », empêchant enfants et enseignants de se rendre à l'école. Résultat des courses, les écoles sont fermées et les enseignants pour la majorité tout comme les élèves ont dû fuir<sup>3</sup>

Selon des chiffres contenus dans un rapport rendu public ce 12 février par le Bureau de coordination des actions humanitaires de l'ONU (OCHA), c'est en tout 246 354 enfants qui n'ont pas pu aller à l'école cette année dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NoSo). Ces enfants ne sont pas scolarisés à cause de plusieurs écoles qui sont restées fermées dans le Noso en proie à une crise sécuritaire depuis 2016<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ACERWC, assessment of the face phase of implementation of agenda 2040(2016-2020) page 95, available at <a href="https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2022-10/agenda2040-">https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2022-10/agenda2040-</a>
Assessment%20of%20the%20first%20phase%20of%20implementation%202016-2020pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'évaluation multisectorielle des besoins menée par l'OCHA et l'OIM en 2019 indique que « dans 90 % des villages, les enfants déplacés ne se rendent pas à l'école, du fait de la fermeture des écoles (75 % des raisons invoquées), de l'insécurité généralisée (65 %) et de l'absence de professeurs (50 %)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Actu Cameroun, Crise anglophone: plus 200 mille enfants affectés par la fermeture des établissements scolaires selon l'ONU, publié le 16 février **2024**, disponible sur <a href="https://actucameroun.com">https://actucameroun.com</a>



Et d'après l'Inter-Agency Network for Education in Emergencies (Inee), entre 2014 et 2022, 8 écoles ont été attaquées dans le Logone et Chari, 4 écoles entre 2014 et 2015 dans le Mayo-Sava, et 7 écoles entre 2015 et 2021 dans le Mayo-Tsanaga. Dans l'Extrême-Nord, c'est près de 47 écoles qui ont été fermées en 2023 pour plusieurs raisons, entre autres : les incursions de Boko-Haram, l'insécurité croissante dans les villages environnants ou frontaliers du Nigeria, l'enlèvement des enseignants, l'occupation militaire des sites de l'école, les conflits intercommunautaires, les inondations. Le département de Mayo-Sava est celui où les établissements scolaires sont à 50% fermés pour raisons de sécurité. Il est respectivement suivi par le Logone et Chari et le Mayo-Tsanaga. Ces 3 départements sont les plus affectés par les exactions de Boko-Haram, sur les 6 que compte cette région située le long de la frontière avec le Nigeria. Dans une publication en 2023, l'Onu relève que le conflit du bassin du Lac Tchad ainsi que les tensions intercommunautaires et les catastrophes naturelles, ont entraîné la fermeture d'écoles et forcé plus de 420.000 personnes à fuir, laissant des milliers d'enfants sans accès à l'éducation. Soit plus de 482.000 enfants en âge scolaire, dont plus de 366.000 déplacés internes à l'Extrême-Nord<sup>5</sup>.

Pourtant le Cameroun a ratifié les textes internationaux africains de protection des droits et du bien-être de l'enfant, au rang desquels :

- La Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des Femmes (Protocole de Maputo)
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- La Charte africaine de la Jeunesse

Selon la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, l'enfant est tout être humain âgée de moins de 18 ans. Cette tranche d'âge fait également partie de la jeunesse africaine qui représente près de 77% de la population du continent, soit près de 400 millions de personnes âgées de 15 à 35 ans. Malheureusement cette jeunesse n'est par présente dans

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Data Cameroon, Bassin du Lac Tchad : Au cœur de la crise, des milliers d'élèves abandonnent l'école, publié le 12 Avril 2024, disponible sur httsp://datacameroon.com

les institutions politiques et des fois exclue de la vie politique du continent tout comme dans leur pays respectif. Ce qui traduit le faible accès pour les jeunes en Afrique de l'espace civique, alors qu'elle a toujours fait preuve d'une volonté forte à vouloir participer aux initiatives d'éducation civique, au processus de démocratisation et la consolidation de la paix en Afrique. Il est donc important de prendre en considération cette jeunesse et l'amener à s'intéresser et à s'impliquer dans la vie publique et surtout politique de leur Etat.

En ce jour de célébration de la journée mondiale de l'enfant africain, Nouveaux droits de l'Homme déplore et dénonce-la non application de manière efficace des textes internationaux africains de protection des droits et du Bien-être de l'enfant.

Enfin Nouveaux droits de l'Homme appelle le gouvernement du Cameroun à :

- Faire taire les armes dans le NOSO et dans la partie septentrionale du Cameroun
- Prendre des mesures pour assurer la réalisation d'une éducation équitable et inclusive à tous les enfants.
- Faciliter la participation des jeunes à la vie publique de l'Etat.

Fait à Yaoundé le 16 Juin 2024.

**Pour NDH** 



NDH-International : JUNIN 202-BP2-1026. Buenos Aires – Argentine Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg – France Présidence du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)